

Refusons que la protection de l'enfance soit sacrifiée dans la lutte contre la pandémie

24 avril 2020



Tribune unitaire parue dans Libération le 23 avril 2020. Face au coronavirus, les services de protection de l'enfance, déjà mal en point, ne sont plus en mesure de remplir leur mission d'accompagnement. De toute urgence, il faut bannir les placements à l'hôtel, garantir la continuité des soins ainsi que le repérage des situations de violence.

Monsieur le président,

Le 16 mars, devant des millions de personnes, vous avez déclaré, avec gravité, que nous étions en guerre. Dans toutes les guerres précédentes, les enfants ont été les grands oubliés. Celle-ci ne fait pas exception. En décidant de ne pas agir pour protéger nos générations futures, vous les sacrifiez. Comme dans l'hôpital public, cette crise pointe cruellement le désengagement de l'État à l'égard de ceux, vulnérables parmi les vulnérables, représentant aussi l'avenir de notre pays.

Aujourd'hui, dans les foyers où sont placés des dizaines de milliers d'enfants en danger, les conditions de vie se dégradent jour après jour, mettant encore plus en difficultés ceux qui l'étaient déjà. Dans ce contexte de pandémie, la santé et la sécurité des enfants placés sont gravement compromises par le sureffectif, l'absence de personnel suffisant et de protection sanitaire. Véritable rampe de lancement de l'épidémie, les structures d'accueil explosent, tandis que les familles d'accueil sont abandonnées à leur triste sort. La situation sanitaire associée aux manques de moyens et d'effectifs conduit à opérer un choix radical entre accepter un retour dans leur famille d'enfants placés, au risque de maltraitements pour certains, ou les couper pendant plusieurs semaines de leurs parents, ces décisions étant arrêtées trop souvent sans l'accord du juge des enfants, pourtant seul habilité à les prendre. Par ailleurs, des milliers d'enfants relégués à l'hôtel se débattent, seuls, dans des conditions d'hygiène déplorables, dont une partie n'a rien à attendre d'un soutien familial en France, étant arrivés seuls sur le territoire. Cette situation fragilise l'ensemble de ces enfants déjà surexposés aux angoisses de mort, à la terreur et à l'abandon. Pour les enfants suivis à leur domicile, le confinement accentue le huis-clos familial difficile, voire violent, et empêche les professionnels d'intervenir chez eux. Véritables poudrières, les services de protection de l'enfance ne sont plus en mesure d'assumer leurs missions premières : évaluer les situations de danger, protéger, soutenir et accompagner.

Partir au combat sans casque

Comment pouvons-nous accepter que nos soldats partent au combat sans casque ? Que des enfants maltraités ne soient plus repérés, ni signalés, ou ne disposent plus d'interlocuteur éducatif pour alerter ? Que des enfants fugueurs se voient refuser l'accès à leur foyer ? Que des enfants handicapés ne soient

plus soignés ? Que des enfants souffrant d'addictions n'aient aucun soutien ? Que des parents n'aient pas de quoi nourrir leurs enfants, récupérés dans l'urgence suite à la fermeture de structures ? Que les juges des enfants ne soient plus en mesure de tenir des audiences ?

Dans une situation déjà explosive avant la pandémie, la confusion dans laquelle nous plonge les pouvoirs publics ajoute à la maltraitance des enfants, des familles et des professionnels de la protection de l'enfance, tant du champ médico-social que judiciaire. Le confinement, les réponses différentes d'un territoire à l'autre, la marginalisation des droits devant les juges des enfants prévue dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire sont autant d'éléments qui renvoient, encore plus que d'habitude, les enfants à des situations familiales inégales et des niveaux de protection disparates.

La guerre est là, mais elle n'est pas nouvelle. Elle a lieu dans des familles, où chaque jour 200 enfants sont victimes de maltraitances. Dans les tribunaux, où les juges des enfants et les greffiers se battent ardemment pour remplir leur mission avec trop peu de moyens. Dans les services d'Aide Sociale à l'Enfance et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, où de nombreux professionnels ne disposent plus du temps nécessaire pour évaluer, accompagner et protéger. Dans les services éducatifs intervenant à domicile, où les listes d'attente ne cessent de s'allonger. Dans les services de soins, centres médico-psychologiques, ou du moins ce qu'il en reste. Dans les foyers d'enfants, où la violence se répète encore. Dans les familles d'accueil, qui ne bénéficient pas de l'accompagnement suffisant. Dans les hôtels, là où meurent des enfants délaissés. Enfin, elle a lieu dans la rue, là où vivent de nombreux anciens enfants placés, mis à la porte d'un système à bout de souffle, le jour de leurs 18 ans. Qu'avez-vous entrepris contre ces guerres, lorsque les associations de protection de l'enfance, les collectifs d'anciens enfants placés et les professionnels de l'enfance vous ont interpellé ces dernières années ?

Si la lutte contre le coronavirus pose des questions inédites à une protection de l'enfance déjà bien mal en point, elle se fait aujourd'hui au détriment du droit de chaque enfant à être protégé, à voir ses besoins fondamentaux satisfaits.

La protection de l'enfance ne se nourrit pas de discours et d'applaudissements. De toute urgence, vous devez fournir les protections sanitaires essentielles, ouvrir de nouveaux lieux pour accueillir les enfants, bannir les placements d'enfants à l'hôtel, rappeler l'interdiction des mises à la rue des enfants placés devenant majeurs, garantir la continuité des soins, assurer le maintien des liens familiaux actés par la justice, garantir le repérage des situations de violence.

Après le confinement, l'heure des comptes

Dès la fin du confinement, nous demanderons des comptes. Les décideurs politiques devront justifier les choix effectués pendant des années, faisant de milliers d'enfants en danger des sacrifiés de la République. Les institutions concourant à la protection de l'enfance devront rendre des comptes sur la manière dont elles se sont assurées de leur mission, avant, pendant et après la pandémie. Elles devront organiser, pour l'avenir, des plans de continuité de l'activité détaillés, élaborés collectivement et coordonnés. Surtout, il sera urgent de questionner le rôle de l'État dans les missions essentielles de protection de l'enfance, d'interroger la compétence actuelle des départements à gérer cette situation, abandonnant à ce jour nos enfants à leur triste sort, dépendants de politiques locales qui ont démontré leur inégalité et souvent leur inefficacité à les protéger et les accompagner dignement, en temps de guerre comme en temps de paix.

Monsieur le président, de vos actions futures, de vos choix - notamment budgétaires -, en somme de votre volonté politique, dépendent l'intégrité physique et psychique, la vie de milliers d'enfants.

Premiers signataires : Syndicat de la magistrature, SOS Enfants Placés, Syndicat des avocats de France, Fédération nationale des assistants familiaux, La FSU, Françoise Laborde, journaliste écrivaine, Antoine Dulin, Conseil Économique, sociale et environnementale, Michèle Créoff, ancien cadre territorial, membre du Conseil national de la protection de l'enfance, Sylvain Louvet, journaliste, réalisateur du documentaire Enfants placés, les sacrifiés de la République, Dominique Attias, avocate, ancienne vice-bâtonnière du barreau de Paris, Droit au logement, Réseau éducation sans frontières, Fédération Sud éducation, Fédération Sud Santé Sociaux, SNPESPJJ/FSU, Solidaires Justice, La CGT, Union syndicale Solidaires, SNUASFP/FSU.

Lire aussi : [Voir sur le site de Libération](#)

- Emplacement : [inFORMER LES SALARIÉ-ES](#) > [Tous les arguments](#) > [Les argumentaires](#) >
- Adresse de cet article :
<https://ancien.solidaires.org/Refusons-que-la-protection-de-l-enfance-soit-sacrifiee-dans-la-lutte-contre-la>